



**DROIT À L'IMAGE - année 2019-2020 -
GARDERIE PÉRISCOLAIRES**

Les photographies prises au cours des activités périscolaires peuvent être utilisées dans nos articles du bulletin municipal ou sur le site officiel de la commune ou sur le Facebook de la commune de Saint-Aupre.

A cet effet, nous nous permettons de vous solliciter afin d'avoir votre accord quant à l'utilisation de ces images auxquelles votre enfant pourrait être associé.

Nous tenons à vous préciser que ces images ne seront jamais utilisées dans un contexte qui pourrait être préjudiciable à l'intérêt de l'enfant.

Avec nos remerciements anticipés, merci de votre confiance.

Autorisation parentale de l'utilisation de l'image

Je soussigné(e)
Pour mon (mes) enfants.....
Adresse
.....

Autorise la municipalité à utiliser l'ensemble des images prises lors des activités périscolaires dans les conditions citées ci-après :

- pour le site internet et le facebook de la Mairie
- dans la presse écrite locale

Désire que mon enfant ne soit pas identifiable.

Fait à Saint-Aupre

Le.....

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »